

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025 / Convocation du 10 octobre 2025

Objet : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Membres en exercice : 11

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Sylvie SERRE, Sabine EGAL, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents :

Excusée : Dominique VIALLE

Absents représentés : Philippe VIALLEIX représenté par Sabine EGAL, Anthony SANTOS représenté par Pascal LORENZO

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire
s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pascal LORENZO.

Objet : Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025
015-211500921-DE_2025_061-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025 / Convocation du 10 octobre 2025

Objet : SDEC - REMPLACEMENT EP ACCIDENTE AU BOURG

Membres en exercice : 11

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Sylvie SERRE, Sabine EGAL, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents :

Excusée : Dominique VIALLE

Absents représentés : Philippe VIALLEIX représenté par Sabine EGAL, Anthony SANTOS représenté par Pascal LORENZO

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pascal LORENZO.

Objet : Remplacement EP accidenté au Bourg

-

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 2 560,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux,

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025
015-211500921-DE_2025_064-DE
AGEDI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025
015-211500921-DE_2025_064-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025 / Convocation du 10 octobre 2025

Objet : SUBVENTION APE

Membres en exercice : 11
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Sylvie SERRE, Sabine EGAL, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents :

Excusée : Dominique VIALLE

Absents représentés : Philippe VIALLEIX représenté par Sabine EGAL, Anthony SANTOS représenté par Pascal LORENZO

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire
s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pascal LORENZO.

Objet : Subvention APE (Lanobre et Granges)

Monsieur le Maire informe l'assemblée le souhait de verser une subvention exceptionnelle à l'APE de Lanobre et de Granges pour participer au spectacle de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 euros à l'APE de Lanobre et Granges
- Que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget principal (fonctionnement) de la commune – compte 6574.

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025
015-211500921-DE_2025_062-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025 / Convocation du 10 octobre 2025

Objet : EMPRUNT 2025 POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES PEUPLIERS

Membres en exercice : 11

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Sylvie SERRE, Sabine EGAL, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents :

Excusée : Dominique VIALLE

Absents représentés : Philippe VIALLEIX représenté par Sabine EGAL, Anthony SANTOS représenté par Pascal LORENZO

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pascal LORENZO.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de contracter un emprunt d'un montant de 300 000,00 €, et ce pour financer la rénovation de la salle des Peupliers à Lanobre.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres de prêt émises par le crédit agricole, la caisse d'épargne et la banque des territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet
- D'arrêter le plan de financement comme suit : Emprunt de 300 000,00 € destiné à financer la rénovation de la salle des Peupliers à Lanobre
- De décider de demander un prêt long terme selon les caractéristiques du contrat de prêt suivantes :
 - Montant du prêt : 300 000,00 €
 - Durée du contrat : 240 mois
 - Objet du contrat de prêt : financer la rénovation de la salle des

Peupliers

- Taux fixe de : 3.61 %
 - Frais de dossier : 450 €
 - Echéances d'amortissement : 80
-
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant de ces remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer leur règlement ;
 - De s'engager en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auquel l'emprunt pourrait donner lieu ;
 - De donner toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour le versement de l'emprunt, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025
015-211500921-DE_2025_063-DE
A G E D I